

PLU

Plan Local d'Urbanisme



Coignières

6.2.1 Bilan de la concertation

Vu pour être annexé à la délibération du

- Conseil municipal du
- Conseil communautaire du

Sommaire

Modalité de la concertation publique	p.3
Tableau synoptique des modalités de la concertation publique mise en place	p.4
Réunions publiques	p.8
Ateliers participatifs	p.29
Site internet de la commune	p.39
Site internet de l'intercommunalité	p.40
Exposition évolutive	p.41
Questionnaires	p.43
Synthèse des observations recueillies	p.44
Synthèse de la concertation publique préalable	p.44
Autres supports de concertation	p.45



1. MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Par délibérations en date du 19 décembre 2020, le Conseil municipal de Coignières a décidé de mettre en révision le Plan Local d'Urbanisme communal.

Les modalités de la concertation présentées dans ladite délibération sont les suivantes :

- Affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et à l'Hôtel de Ville de Coignières de la délibération du Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines prescrivant la révision du PLU de la commune approuvée le 19 décembre 2019 ;
- Organisation d'une exposition permanente et évolutive ;
- Mise à disposition du public d'un dossier dont les contenus ont été alimentés au fur et à mesure et en fonction de l'avancement du diagnostic et des études ;
- Mise à disposition à l'hôtel de ville d'une urne, destinée à recueillir les avis et suggestions du public ;
- Création d'une adresse internet spécifique mise à la disposition du public ;
- Publication d'articles dans la presse municipale et d'agglomération ;
- Edition d'une plaquette d'information sur la révision du PLU ;
- Mise à disposition d'information sur les sites internet de la commune et de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Organisation de réunions publiques.

Par délibération du 3 avril 2024, le Conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU de Coignières.

Lors de la séance du 3 avril 2024, le Conseil municipal avait été invité à arrêter le projet de PLU, afin que celui-ci soit soumis à l'avis des personnes publiques associées, puis à l'avis du public dans le cadre de l'enquête publique. Préalablement, il en avait été tiré le bilan de la concertation.

À la suite de l'arrêt du PLU par le Conseil municipal, les personnes publiques associées ont été consultées conformément à l'article du Code de l'Urbanisme



2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE MISES EN OEUVRE

Modalités de concertation prévues par délibération	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure de révision du PLU
Affichage des délibérations	Les délibérations prises jusqu'à ce jour ayant trait à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Coignières ont toutes été affichées conformément aux dispositions fixées à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme : - Affichage en mairie de Coignières et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pendant 1 mois ; - Mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans la Communauté d'agglomération; - Publication au recueil des actes administratifs.
Mise à disposition d'un registre de concertation publique	Dans le cadre de de la démarche de révision du PLU, un registre de concertation publique a été mis à disposition des habitants en mairie de Coignières, place de l'Eglise Saint-Germain-d'Auxerre, 78310 Coignières, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un dossier papier regroupant les différentes pièces de la révision du PLU accompagne le registre de concertation.
Exposition évolutive	La démarche de révision du PLU de Coignières a été communiquée au public et aux habitants par une exposition publique évolutive. 5 panneaux pédagogiques et tout public ont été installés en mairie de Coignières : - 4 panneaux en phase Diagnostic présentant les enjeux du diagnostic ; - 1 panneau en phase Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présentant les orientations du PADD.
Mise à disposition d'une urne	Une urne a été mise à disposition à l'hôtel de ville afin de recueillir les avis et suggestions du public.

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE MISES EN OEUVRE

Modalités de concertation prévues par délibération	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure de révision du PLU
Mise à disposition d'une adresse mail	Une adresse mail a été créée à l'occasion de la révision du PLU afin de recueillir les demandes du public le temps de la procédure. revisionplu.coignieres@squy.fr
Rédaction de publications destinées à informer les habitants	Tout au long de la procédure des articles ont été publiés dans la presse municipale et celle de l'agglomération pour informer les habitants des avancées du projet et de la tenue de réunions. La commune a aussi publié en novembre 2022 une plaquette d'information sur la révision du PLU.
Mentions et diffusion d'informations sur le site internet de la ville de Coignières	La décision du Conseil municipal de Coignières de réviser le Plan Local d'Urbanisme communal a été relayée sur le site internet de la ville. Une page du site internet est spécifiquement dédiée à la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme avec la possibilité de cliquer sur un lien renvoyant au site internet de SQY pour consulter et télécharger les supports et comptes-rendus des réunions publiques et des ateliers. https://www.coignieres.fr/vivre-a-coignieres/urbanisme-et-amenagement/revision-plu/ Tout au long de la démarche des brèves d'actualités ont été publiées sur le site internet de la commune.
Mentions et diffusion d'informations sur le site internet de l'intercommunalité	Une page du site internet de la CA de SQY est consacrée au PLU de Coignières. Une section de cette page est dédiée à la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme et permet de consulter et de télécharger les supports et comptes-rendus de réunions publiques et d'ateliers. https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/plu-coignieres/ Tout au long de la démarche des brèves d'actualités ont été publiées dans la rubrique « les actualités de SQY » du site internet de la CA.

2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE MISES EN OEUVRE

Modalités de concertation prévues par délibération	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure de révision du PLU
Réunion publique et ateliers participatifs	Cinq réunions publiques ont été organisées durant la procédure: - Le 24 novembre 2021 – présentation de la démarche du PLU ; - Le 20 avril 2022 – présentation du diagnostic ; - Le 15 mars 2023 - présentation du PADD ; - Le 8 novembre 2023 – présentation de la traduction réglementaire possible du PADD; - Le 7 février 2024 – présentation du volet réglementaire du PLU. Quatre ateliers participatifs avec les habitants ont été organisés durant la procédure: - Le 8 décembre 2021 – « un cadre de vie plus durable » ; - Le 30 janvier 2022 – « mobilités actives » - Le 9 février 2021 – « une ville plus attractive » ; - Le 27 septembre 2023 – « co-construction des orientations d'aménagement prioritaires ». Les habitants de Coignières et plus largement toute personne intéressée par la procédure de révision du PLU, ont été informée de la tenue des réunions/ateliers par : - la diffusion et la mise en place d'affiches ou de visuels annonçant la réunion publique ou l'atelier; - une publication sur le site internet de la ville ; - Une ou plusieurs publications sur le compte Facebook de la ville. L'ensemble des publications précisait la date, l'horaire et le lieu de la réunion publique.



2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE MISES EN OEUVRE

Modalités de concertation prévues par délibération	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure de révision du PLU
Questionnaires	Au printemps 2023, un questionnaire destiné aux acteurs économiques de la commune et un questionnaire adressé aux habitants ont été publiés en ligne.
Renseignements	Des renseignements sur le dossier et la procédure de révision du PLU communal pouvaient être demandés au Service Urbanisme de la ville et des observations ou questions ont pu être adressées par courrier à la mairie.
Durée de la concertation publique	La concertation publique liée à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée tout au long de la démarche d'élaboration du projet et jusqu'à l'arrêt de projet de PLU révisé par le Conseil municipal.



3. REUNIONS PUBLIQUES

Réunion publique du 24 novembre 2021

La réunion publique s'est tenue à La Maison de Voisinage de 19h à 21h. **Cette réunion publique consistait à présenter la démarche du PLU.**

Son ordre du jour s'organisait en quatre points principaux :

- La présentation de ce qu'est un PLU
- La présentation des enjeux et des objectifs de la révision du PLU
- La présentation du calendrier prévisionnel
- La présentation de la démarche de concertation.

Une vingtaine de personnes étaient présentes à la réunion. La présentation s'est accompagnée en fin de réunion d'un temps de parole avec les habitants. Plusieurs thèmes ont été abordés par le public :

• Protection du patrimoine dans les nouveaux projets

Un habitant s'inquiétait que de futures constructions pourraient détériorer la commune si les permis de construire sont gérés à SQY.

Il a été répondu que la protection du centre ancien et du patrimoine était essentielle: l'étude sur le centre et les hameaux sera intégrée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et il y a un projet de classement de l'église.

• Indusion de Coignièrès dans le PNR

Un habitant se questionnait sur le périmètre d'intégration au PNR.

La commune a répondu qu'au minima, le Val Favry et les zones agricoles et forestières au nord de la commune seraient considérées. Pour le vieux village, il faudra échanger avec le PNR. Cet agrandissement du périmètre du PNR ne peut se faire dans le cadre de la révision de la charte du PNR qui a démarrée et doit se poursuivre va jusqu'en 2025. La candidature de Coignièrès a été acceptée et soutenue par des membres du conseil du PNR. 70% des terres agricoles sont aujourd'hui cultivées en bio sur la commune et l'objectif est d'atteindre 100%.

• Nouveaux logements dans le quartier gare et nuisances liées à la RN10

Plusieurs questions ont porté sur le quartier gare, les objectifs du SDRIF et la construction de nouveaux logements.

Il a été expliqué que:

En lien avec le SDRIF et les besoins des habitants la commune doit construire, mais il s'agit de construire bien et au bon endroit pour assurer le parcours résidentiel. Pour cela il faut aussi identifier des lieux potentiellement densifiables, qui permettront de remplir nos objectifs de densification sans empiéter sur les espaces naturels et agricoles.

En parallèle, la commune mène une veille foncière afin de dépolluer des terres et les rendre à l'agriculture.

Avec le projet de requalification de la gare il semble pertinent de construire autour de ce nouveau quartier. Dans le PLU actuel il y a une OAP gare qui prévoit la construction de 550 logements. Aujourd'hui, le SDRIF permet ces constructions s'il on respecte un périmètre de 500m autour des gares.

Toutes les semaines la commune est sollicitée par des promoteurs pour des programme entre 10 à 300 logements. Il ne faut non pas se contenter de la conformité du PLU, mais réfléchir aux impacts, aux nuisances pour le nouveaux habitants...

Pour le quartier gare, la commune souhaite se poser les bonnes questions pour trouver des solutions adéquates avant toute construction. Quelles nuisances : voie ferrées et N10, quel impact sur le trafic et le stationnement ? Il faut régler ces problématiques avant de construire.

Il n'est pas question de faire un tunnel sur la totalité de la RN10, en revanche il faut réfléchir sur la totalité de la Nationale 10 de Trappes à Rambouillet pour assurer une vision globale des déplacements.

La commune a commandé une étude à des étudiants architectes. Ils ont fortement déconseillé le souterrain. Un passage souterrain pourrait éventuellement être envisagé sur le carrefour des fontaines. Une idée plus soutenable serait d'aménager un boulevard urbain limité à 50 km/ h et de redessiner les circulations piétonnes.



- **Agriculture**

Quelqu'un dans l'audience se demande si la commune peut contrôler ce qui est cultivé dans la commune pour assurer les cultures bio.

Il est répondu que non, la commune n'a que le regard sur les terres qu'elle possède. La commune ne peut se positionner en juges des pratiques agricoles. Ce sont les organismes de contrôle du Bio et les certifications qui s'en occupent.

- **Q8 : Zone forestière et cultivée dans le PNR : donc la surface du PNR doit sauter la N10 ?**

Il est répondu que ce n'est pas envisagé, bien que ce soit le cas à Saint-Rémy. Mais à l'heure actuelle, le PNR contourne Coignièrès : 4 des 6 communes limitrophes sont dans le PNR. Il suffirait juste de décaler la frontière. Cela ne nécessite pas de zone creuses -> continuité territoriale.

- **HéritaeQ9 : Vous ne partez pas d'une feuille blanche vous partez du PLU actuel ?**

Le diagnostic du PLU actuel est la partie la plus intéressante. Mais le diag était déjà obsolète lors de l'approbation.

On peut sursoir à statuer à un projet de construction uniquement quand le PADD est en débat. Mais la commune a déjà 2 ZAD (12 ans)

Quartier gare : On pose des conditions à la création de logements. Le quartier ne verra pas le jour avant 10 à 15 ans, mais aujourd'hui que fait-on pour les habitants de ce quartier maintenant en attendant ?

- **Proximité du quartier gare avec les réservoirs**

Une personne du public s'inquiète de la proximité du quartier de la gare avec les réservoirs, cela ne pose-t-il pas de problème ? PPRT ?

Il est répondu que le projet ne prévoit pas d'étendre le quartier mais de le restructurer le quartier, autour de la gare et en partie sur la zone d'activité. Le véritable enjeu est celui de la maîtrise foncière, nécessaire pour la transformation du quartier. Les emprises ne sont pas encore maîtrisées mais la commune y travaille, aidée par l'EPFIF et le Département.

- **Durée de vie du LPU**

L'audience se demande combien de temps le PLU sera valable.

Il est répondu qu'il n'y a pas de date prévue, mais que passé un certain temps, le document devient caduc. Dans le cas présent c'est l'approbation du futur PLUi qui mettra à terme le PLU.



BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Annonces de la réunion publique du 24 novembre 2021



Ville de Coignières

23 novembre 2021 · 🌐

J-1 AVANT LA RÉUNION PUBLIQUE SUR LA RÉVISION DU PLU DE COIGNIÈRES !

Ce mercredi 24 novembre, la Ville de Coignières organise, en collaboration avec SQY, une réunion publique concernant la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les habitants, les usagers et les actifs de notre territoire communal sont invités à se rendre à la Maison de Voisinage dès 19h30, afin de participer à ce temps d'échange visant à imaginer et à construire, ensemble, la ville de demain.

⚠️ Présentation du pass sanitaire et port du masque obligatoires



7



3



Ville de Coignières a changé sa photo de couverture.

24 novembre 2021 · 🌐



4



1



Ville de Coignières

24 novembre 2021 · 🌐

RÉVISION DU PLU DE COIGNIÈRES : UNE PREMIÈRE RÉUNION CONSTRUCTIVE

Ce mercredi, une première concertation en ce qui concerne la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Coignières s'est déroulée à la Maison de Voisinage, en présence de Monsieur le Maire et de l'adjoint en charge de l'urbanisme Cyril Longuépée. Plus d'une quarantaine d'habitants, usagers et actifs de la Ville ont pu échanger librement au sujet de la redéfinition des grands principes d'aménagement de notre t... [En voir plus](#)



10



4



[PRÉCÉDENT](#)

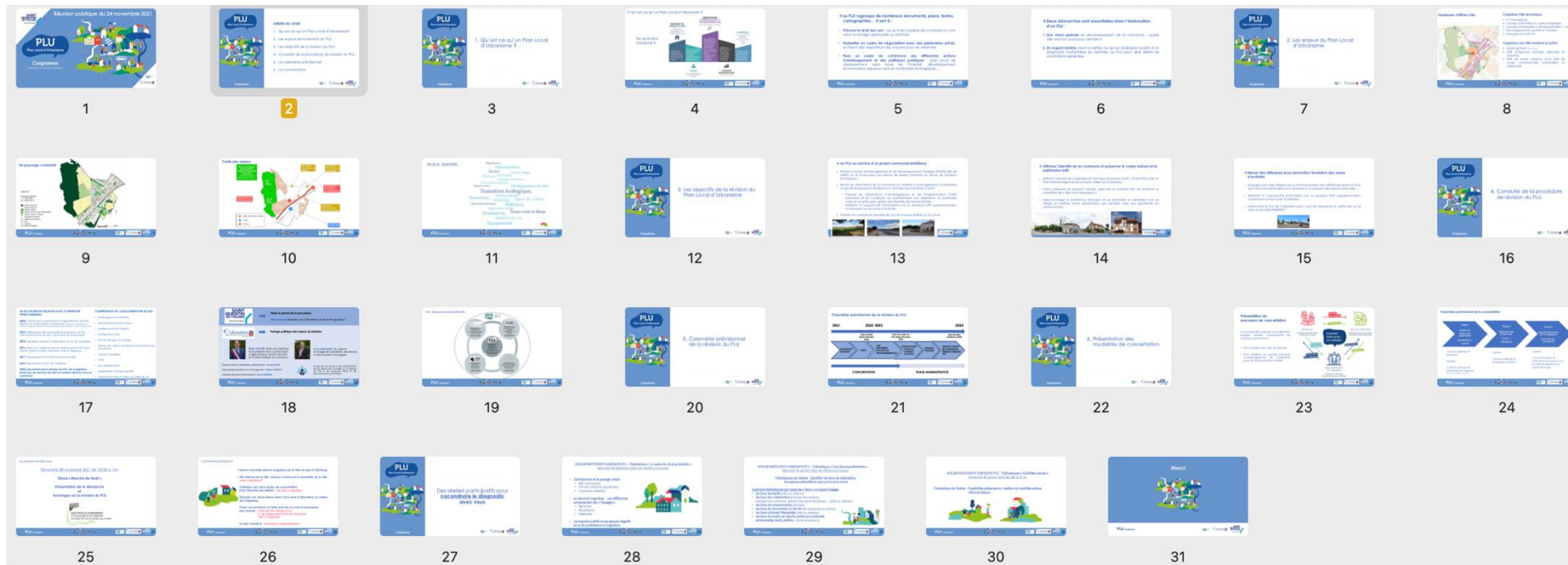
[RETOUR À LA LISTE](#)

[SUIVANT](#)



BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Support d'animation de la réunion publique du 24 novembre 2021



3. REUNIONS PUBLIQUES

Réunion publique du 20 avril 2022

La réunion publique s'est tenue à La Maison de Voisinage de 19h à 21h. **Cette réunion publique consistait à présenter l'état d'avancement de la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme et à restituer les apprentissages de la concertation.**

Son ordre du jour s'organisait en trois points principaux :

- le rappel des objectifs du PLU ;
- le rappel des étapes passées de la concertation ;
- la présentation du diagnostic.

22 de personnes étaient présentes à la réunion. La présentation s'est accompagnée en fin de réunion d'un temps de parole avec les habitants. Plusieurs thèmes ont été abordés par le public :

• Proximité de la gare et nouvelles constructions

Une personne du public trouve étonnant le projet de construire dans le périmètre de la gare.

Il est répondu que le SDRIF de 2013 préconise à proximité d'une gare pour faciliter les constructions en raison de la présence de transports en commun. C'est aussi secteur proche du centre-ville mais qui permet de densifier en conservant le centre-ville et les espaces naturels.

Il est précisé que le quartier de la gare ne sera construit qu'une fois les nuisances réglées: travail d'isolation de l'habitat, étude à venir pour éviter le zonage et favoriser la mixité afin de faire ville. Par ailleurs, la requalification de la RN10 doit aller de pair avec ce nouveau quartier (horizon 10 à 15 ans).

Il est ajouté que l'état demande 500 nouveaux logements. Ils seront construits dans ce quartier pour ne pas empiéter sur les zones naturelles. Construire là où c'est déjà imperméabilisé. Il y a un travail à faire avec l'EPFIF pour préempter certaines emprises foncières si elles présentent un intérêt pour l'éco-quartier.

Coignières, il est répondu que l'éco-quartier prévoit des équipements publics et des commerces de proximité pour assurer la qualité de vie.

• Projet Malmedonne

Le projet est sérieux. D'ici la fin de l'année une enquête publique est prévue, les travaux suivront. La solution d'un autopont en attendant n'est budgétairement pas viable. Mais dans sa réflexion la commune pense aux déplacements et aux stationnements dans leur ensemble.

• Futur de la gare

Des inquiétudes sont exprimées au sujet de la disparition de la gare.

La gare est fermée effectivement depuis l'été dernier mais elle va rouvrir, sans doute sans guichet cependant. Des discussions sont en cours avec la SNCF depuis 3 ans pour avoir une présence humaine et un accès PMR.

La gare de Coignières est beaucoup moins fréquentée que celle de La Verrière: 1 200 personnes/jour contre 12 000 personnes/jour.

Le report sur la Verrière est à étudier pour repenser le modèle de la voiture et la manière dont la ville s'organise, mais les études prennent du temps.

• Absence de cadres à Coignières

Une personne regrette le manque d'entreprises avec des bureaux, un siège social d'entreprise prestigieuse avec des cadres dans la commune.

Les cadres sont à SQY, Coignières est un territoire complémentaire, il y a des choix à faire ou il faut trouver une troisième voie.



Annonces de la réunion publique du 20 avril 2022



Ville de Coignières

11 avril 2022 · 🌐

RÉVISION DU PLU : RESTITUTION DE LA PREMIÈRE PHASE DE CONCERTATION LE MERCREDI 20 AVRIL

Dans le cadre de la révision du PLU, une restitution de la première phase de concertation se déroulera le mercredi 20 avril, à 19h30, à la Maison de Voisinage.

Administrés (propriétaires et locataires), commerçants, usagers de Coignières, venez assister à cette réunion publique ouverte à tous !



4

2



Ville de Coignières

19 avril 2022 · 🌐

UNE RÉUNION PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION DU PLU ORGANISÉE CE MERCREDI 20 AVRIL

Dans le cadre de la révision du PLU de Coignières, une restitution de la première phase de concertation aura lieu le mercredi 20 avril, à 19h30, à la Maison de Voisinage.

Administrés (propriétaires et locataires), commerçants, usagers de Coignières, nous vous attendons nombreux !



4

5



PRÉCÉDENT

RETOUR À LA LECTURE

SUIVANT



Ville de Coignières

20 avril 2022 · 🌐

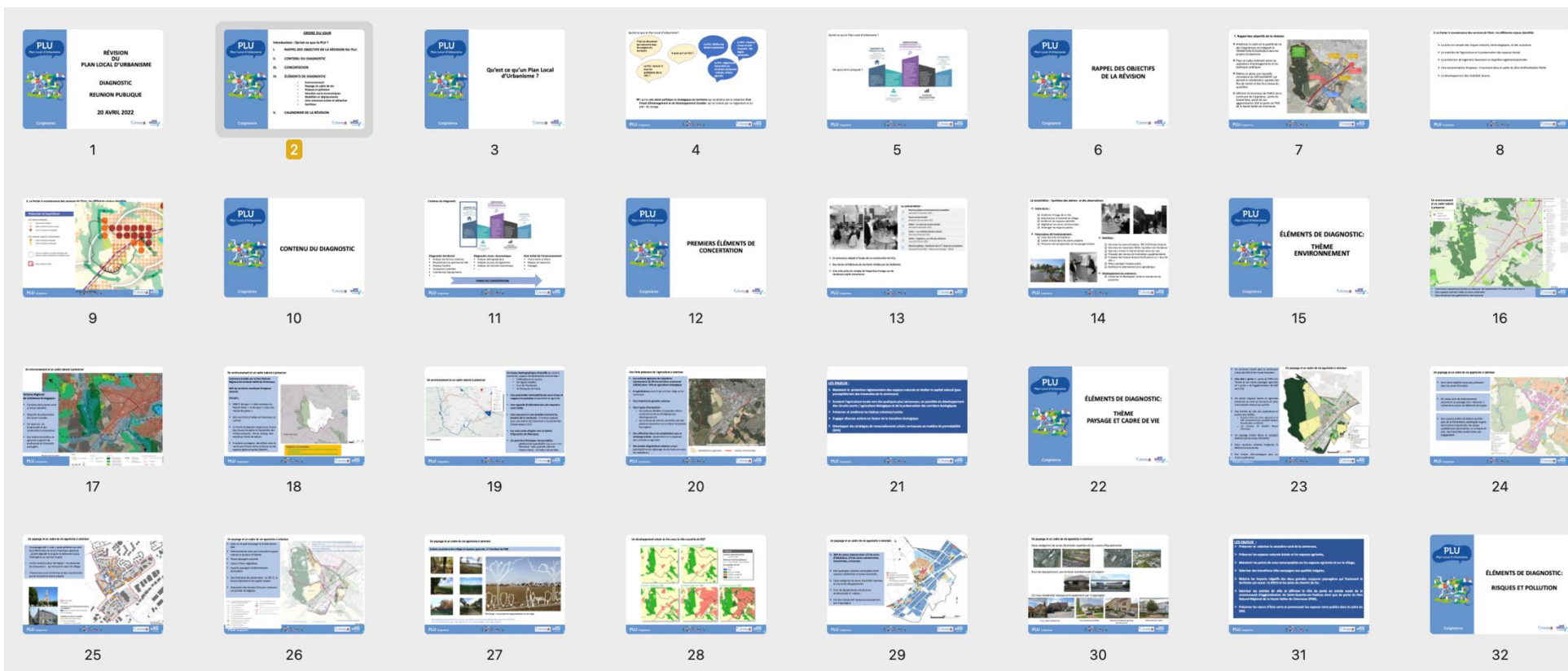
RÉVISION DU PLU : UNE RÉUNION PUBLIQUE CONSTRUCTIVE À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE PHASE

La restitution de la première phase de concertation relative à la révision du PLU de Coignières s'est déroulée ce mercredi, à la Maison de Voisinage, en présence de Monsieur le Maire Didier Fischer et de Monsieur Cyril Longuépée, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme. De nombreux Coignériens ont fait le déplacement afin d'assister à ce temps informatif retraçant la première étape de ce processus qui vise à imaginer et à construire, ensemble, la ville de demain.



10

1





33



34



35



36



37



38



39



40



41



42



43



44



45



46



47



48



49



50



51



52



53



54



55



56



57



58



59



60



61



62



3. RÉUNIONS PUBLIQUES

Réunion publique du 15 mars 2023

La réunion publique s'est tenue à La Maison de Voisinage de 19h à 21h. **Cette réunion publique consistait à présenter le PADD.**

Son ordre du jour s'organisait en quatre points principaux :

- le calendrier de la démarche et le rappel des étapes passées ;
- la présentation du processus de concertation et les réponses au questionnaire
- la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- la mise en œuvre des orientations du PADD et les premiers outils réglementaires.

Une trentaine de personnes étaient présentes à la réunion. La présentation s'est accompagnée en fin de réunion d'un temps de parole avec les habitants. Plusieurs thèmes ont été abordés par le public :

• **Projet immobilier dans le centre ancien**

Une question porte sur un éventuel projet immobilier, qui aurait pour conséquence de raser des bâtiments présents à proximité du centre ancien et aurait un impact sur le patrimoine bâti du secteur.

M. le Maire se veut rassurant et déclare qu'aucune décision n'est pour le moment arrêtée, et que ce projet n'est qu'au stade de proposition. L'initiative vient en effet d'un promoteur et le projet est intéressant dans la perspective du ZAN et par sa proximité avec le quartier de la gare qui sera bientôt investi d'un écoquartier. Les bâtiments concernés sont de plus pour le moment à l'abandon. La commune sera vigilante à ce que les projets immobiliers étudiés et autorisés soient cohérents entre eux et respectent des normes qualitatives élevées, et tout particulièrement à proximité du centre patrimonial de la ville. M. le Maire et M. LONGUEPÉE notent enfin que les propositions de promoteur affluent continuellement à la Mairie, et que seuls les projets concrets qui répondent à un souci auquel la commune est confrontée et répondent aux objectifs du PADD feront l'objet d'une étude plus approfondie.

Ce projet pourrait, par exemple, permettre de diversifier l'offre de logements sur la commune pour répondre aux demandes des habitants (plus de la moitié des demandes que M. le Maire reçoit ont en effet pour objet une demande de logement).

• **Logements sociaux**

La deuxième question porte sur les logements sociaux. Il est souligné que le taux de pauvreté sur la commune est de 12%, combiné à un taux de logements sociaux de 50% (au-dessus des objectifs de 25% établis par la loi SRU). Il est demandé à l'équipe municipale de ne pas paupériser la commune via une création massive de logements sociaux, une offre considérée comme déjà trop importante sur la commune. La participante fait remarquer qu'il faut aussi construire du logement privé en accession à la propriété pour satisfaire tous les besoins en logements.

M. le Maire fait remarquer que près de 70% des Franciliens sont éligibles à un logement social sur la base de leurs revenus, et que l'offre de la commune vise donc à répondre à un besoin important et clairement identifié. Il confirme que le projet de PLU n'a pas vocation à ce que le taux de logements sociaux sur la commune s'accroisse, mais qu'il est cohérent de maintenir des seuils planchers dans les nouveaux programmes pour ne pas risquer de passer sous la barre des 25% ce qui entraînerait des sanctions financières fortes de la part de l'État. La diversification du parc de logements peut aussi passer par le logement social, qui peut prendre des formes très qualitatives. Garantir du logement social dans les programmes apporte aussi de la mixité sociale dans tous les quartiers et ne cantonne pas les logements sociaux à un secteur de la commune. M. LONGUEPÉE souligne ensuite que le logement social peut inclure des résidences autonomes pour les personnes âgées, des résidences étudiantes, etc. Un autre participant prend ensuite la parole pour faire remarquer que l'éligibilité au logement social s'étale sur plusieurs catégories de revenus et permettent d'apporter de la mixité sociale sans « paupériser » la commune.



• Eglise

Une question porte sur le classement de l'Église : à quelle date sera-t-elle classée ? M. le Maire indique que le classement de l'Église, en fonction de la procédure retenue par la DRAC (inscription ou classement) interviendra probablement au premier semestre 2024 au plus tard.

Un participant demande comment sera déterminé le périmètre de protection une fois cette procédure finalisée.

Le périmètre devra être déterminé en collaboration avec les services de l'État et les habitants via une procédure d'enquête publique. Le public sera donc invité à s'exprimer avant l'intégration de ce périmètre dans le PLU. M. LONGUEPÉE souligne que ce classement et ce périmètre participeront à protéger le centre ancien, comme demandé par les habitants

• Centre ancien

La question suivante porte sur l'état du centre ancien et des espaces résidentiels situés à proximité de celui-ci : le manque de sécurité et l'état de délabrement des bâtiments incite à différentes activités illégales. Les propositions d'installation de poste de police, de commerces de qualité ou de dispositifs de vidéosurveillance ressortent, ainsi que la possibilité de créer une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur cet espace afin de le requalifier complètement.

M. le Maire précise que la phase réglementaire des OAP arrive plus tard dans la procédure de révision, et que la réunion publique du soir a pour thème le PADD et ses orientations. Il indique tout de même que l'équipe municipale a déjà réfléchi aux meilleurs moyens de remédier aux problématiques identifiées et énoncées, ainsi qu'aux actions à mener sur ce secteur pour réintroduire des commerces de qualité par exemple. M. le Maire est parfaitement au courant des problèmes de ce secteur et précise que des solutions ont déjà été mises en place (fermeture d'une épicerie, par exemple) pour contrecarrer les activités illégales. M. LONGUEPÉE rappelle ensuite que la phase d'OAP n'est pas encore à l'ordre du jour, même si des réflexions sont déjà en cours.

• Mosquée

La question suivante porte sur les rumeurs d'agrandissement de la Mosquée de Coignières : il est demandé au Maire d'éclaircir le sujet, notamment sur l'emplacement.

M. le Maire rappelle que ce projet n'entre pas dans le cadre de la réunion du jour, mais précise que le projet est en effet en réflexion avec l'association AVECC, qui a interpellé la municipalité sur le sujet depuis 2012. Le lieu actuel étant trop petit, la réflexion est en cours afin de trouver un autre lieu permettant d'accueillir de façon sécurisée et respectueuse le public, mais sans pour autant que le projet n'atteigne les dimensions qui sont évoquées dans les rumeurs auxquelles la questionneuse faisait référence. M. le Maire précise enfin que conformément à la Loi de 1905 (séparation des Églises et de l'État), Coignières ne versera pas de subvention au projet, et que les associations religieuses de la commune se côtoient dans de bonnes conditions, ce qui aide au bon dialogue entre les différents groupes. Le futur emplacement reste, lui, à déterminer, et le Maire assure que le projet devra s'intégrer de façon harmonieuse dans l'espace qui lui sera consacré, et qu'il sera présenté en réunion publique une fois stabilisé et mûri.



Annonces de la réunion publique du 15 mars 2023

Accueil > Albums > Réunion PLU axée sur le PADD

ACTEURS ÉCONOMIQUES, ADMINISTRÉS, CONCERTATION, ÉLUS MUNICIPAUX, PADD, PLU, RÉUNION PUBLIQUE

Réunion PLU axée sur le PADD

Élus municipaux, habitants de Coignières, acteurs économiques de la Ville : ils étaient nombreux le mercredi 15 mars 2023, à la Maison de Voisinage, à participer à une réunion publique axée sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable socle de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme puisqu'il traduit la volonté politique des élus locaux en matière d'urbanisme. 📍 Atouts de Coignières (positionnement géographique, emplois proposés, patrimoine architectural et urbain, synergie des activités économiques, etc.), menaces détectées (circulation automobile...), attentes pour demain (requalification des zones d'activités, développement des commerces de proximité...) : les participants ont assisté à une restitution exhaustive des deux questionnaires mis en ligne à destination des acteurs économiques et des administrés il y a quelques semaines 📄. 📢 Notons la présence de Monsieur le Maire Didier Fischer, de l'adjoint au Maire en charge de l'urbanisme Cyril Longuépée, de la directrice en charge de l'aménagement et de l'urbanisme et de son adjointe, d'urbanistes de SQY et de professionnels du bureau d'études lors de ce temps fort.

Publié le 23 mars 2023



« PRÉCÉDENT »

RETOUR À LA LISTE

» SUIVANT »

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui

Non

Ville de Coignières
16 mars 2023 · 📍

RÉVISION DU PLU : UNE RÉUNION PUBLIQUE INSTRUCTIVE A EU LIEU CE MERCREDI! ✅

Élus municipaux, habitants de Coignières, acteurs économiques de la Ville : ils étaient nombreux ce mercredi, à la Maison de Voisinage, à participer à une réunion publique axée sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable socle de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme puisqu'il traduit la volonté politique des élus locaux en matière d'urbanisme.

📍 Atouts de Coignières (positionnement géographique, emplois proposés, patrimoine architectural et urbain, synergie des activités économiques, etc.), menaces détectées (circulation automobile...), attentes pour demain (requalification des zones d'activités, développement des commerces de proximité...) : les participants ont assisté à une restitution exhaustive des deux questionnaires mis en ligne à destination des acteurs économiques et des administrés il y a quelques semaines 📄.

📢 Notons la présence de Monsieur le Maire Didier Fischer, de l'adjoint au Maire en charge de l'urbanisme Cyril Longuépée, de la directrice en charge de l'aménagement et de l'urbanisme et de son adjointe, d'urbanistes de SQY et de professionnels du bureau d'études lors de ce temps fort.



Support d'animation de la réunion publique du 15 mars 2023



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23



24



25



26



27



28



29



30



31



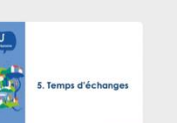
32



33



34



35



36



37



3. REUNIONS PUBLIQUES

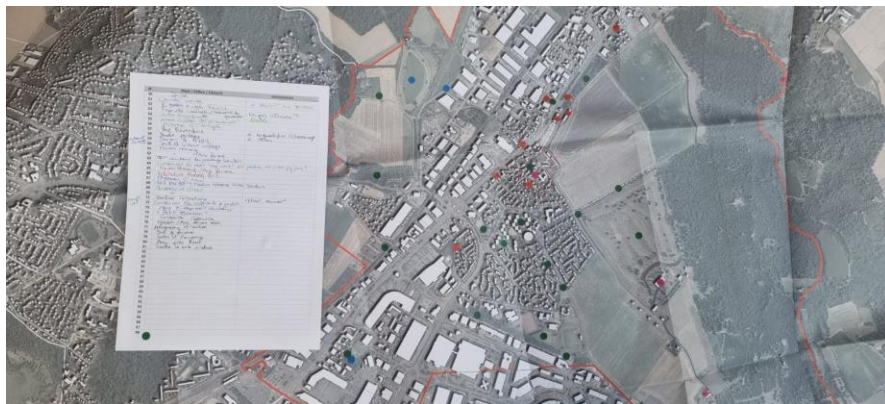
Réunion publique du 8 novembre 2023

La réunion publique s'est tenue à la Maison du voisinage de 19h à 20h30. **Cette réunion publique consistait à introduire le volet réglementaire du PLU.**

Son ordre du jour s'organisait en trois points principaux :

- le calendrier de la démarche et le rappel des étapes passées ;
- la traduction du PADD dans le règlement ;
- Un atelier avec des cartes collaboratives.

Une vingtaine de personnes étaient présentes à la réunion.



Ville de Coignières

9 novembre 2023 · 🌐

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : UNE NOUVELLE RÉUNION PUBLIQUE CONSTRUCTIVE 🙌

😊 Place à la troisième phase de la révision de notre PLU !

👉 Une présentation des outils règlementaires et du zonage d'un PLU était proposée ce mercredi soir, à la Maison de Voisinage.

👤 Dans la foulée, les administrés se sont montrés actifs, dans le cadre d'un travail sur cartographie interactive visant à localiser les éléments du patrimoine à protéger.



👍 8

1 ➡



Annonces de la réunion publique du 8 novembre 2023



Support d'animation de la réunion publique du 8 novembre 2023

1 Réunion publique
Lancement de la phase « règlement »
Présentation des outils réglementaires et cartes participatives

2 SOMMAIRE
1 Aménagement de la démarche
2 Présentation des outils réglementaires d'un PDU
3 Traduction du PADD dans le règlement
4 Atelier : cartes participatives

3 Aménagement de la démarche
- Règle du PDU
- Conception du règlement

4 Les étapes du PDU

5 Les étapes du PDU

6 2. Présentation des outils réglementaires d'un PDU
- Les OAP
- Le règlement graphique
- Le règlement écrit

7 Les outils réglementaires d'un PDU
- Règlements d'urbanisme
- Règlements d'urbanisme
- Règlements d'urbanisme

8 Les outils réglementaires d'un PDU
2 types d'OAP envisagés dans le PLU de Coignières :
OAP actuelles
OAP alternatives

9 Les outils réglementaires d'un PDU
OAP actuelles

10 Les outils réglementaires d'un PDU
OAP alternatives

11 Les outils réglementaires d'un PDU
OAP alternatives

12 Les outils réglementaires d'un PDU
OAP alternatives

13 Les outils réglementaires d'un PDU
OAP alternatives

14 Les outils réglementaires d'un PDU
Les représentations présentes sur un règlement graphique :
- Le zonage
- Les prescriptions graphiques

15 Les outils réglementaires d'un PDU
Le zonage réglementaire

16 Les outils réglementaires d'un PDU
Les prescriptions graphiques

17 Les outils réglementaires d'un PDU
L'organisation et la composition d'un règlement écrit :
- Le zonage
- Les prescriptions graphiques

18 Les outils réglementaires d'un PDU
L'organisation et la composition d'un règlement écrit :
- Le zonage
- Les prescriptions graphiques

19 Les outils réglementaires d'un PDU
L'organisation et la composition d'un règlement écrit :
- Le zonage
- Les prescriptions graphiques

20 Les outils réglementaires d'un PDU
L'organisation et la composition d'un règlement écrit :
- Le zonage
- Les prescriptions graphiques

21 Les outils réglementaires d'un PDU
L'organisation et la composition d'un règlement écrit :
- Le zonage
- Les prescriptions graphiques

22 3. Traduction du PADD dans le règlement
- Axe 1 - Adresser
- Axe 2 - Rapprocher
- Axe 3 - Ouvrir

23 Rappel du PADD
- Le PADD actualisé en avril 2023
- Le PADD qui définit l'orientation de la commune pour
- Le PADD qui définit l'orientation de la commune pour
- Le PADD qui définit l'orientation de la commune pour

24 Axe 1 - Adresser : Coignières, un cadre de vie à améliorer pour un environnement apaisé

25 Axe 1 - Adresser : Coignières, un cadre de vie à améliorer pour un environnement apaisé

26 Axe 2 - Rapprocher : Coignières, un fonctionnement à réorganiser en faveur d'une ville du quotidien

27 Axe 2 - Rapprocher : Coignières, un fonctionnement à réorganiser en faveur d'une ville du quotidien

28 Axe 3 - Ouvrir : Coignières, l'ambition d'un développement urbain apaisé et durable

29 Axe 3 - Ouvrir : Coignières, l'ambition d'un développement urbain apaisé et durable

30 4. Atelier : cartes participatives
- Le patrimoine bâti
- Le patrimoine paysager
- Le patrimoine des circulations douces

31 Carte participative
« Aide-mémoire à identifier les éléments patrimoniaux qui méritent d'être protégés dans le PLU »

32 PLU Coignières
Merci de votre attention



3. REUNIONS PUBLIQUES

Réunion publique du 7 février 2024

La réunion publique s'est tenue à la Maison du voisinage de 19h à 21h. **Cette réunion publique consistait à présenter au public les outils réglementaires dans leur forme finalisée.**

Son ordre du jour s'organisait en quatre points principaux :

- le calendrier de la démarche et le rappel des étapes passées ;
- Présentation du nouveau règlement ;
- Présentation du nouveau zonage ;
- Présentation des OAP thématiques.

Une soixantaine de personnes étaient présentes à la réunion. Tout au long de la présentation, le public a pu s'exprimer pour interroger les élus, les services de la Ville et de Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que le bureau d'études.

• Préservation du bâti ancien

Les représentants de l'association HPPEC s'interrogent sur la préservation du bâti ancien dans l'OAP Rue des Étangs, notamment le long de la RN10 ou Rue du Four à Chaux

M. le Maire précise que certains des bâtiments présentent des risques pour les riverains en menaçant de s'écrouler et qu'un arbitrage doit être fait entre leur rénovation, avec les coûts que cela engendre, et leur démolition pour laisser place à de nouveaux bâtiments. Pour les bâtis patrimoniaux en bon état, M. le Maire précise que ceux-ci ont vocation à être préservés lorsque cela est possible, et que les orientations représentées sur les schémas des OAP constituent de grandes intentions d'aménagement figuratives et restent donc indicatives. Par ailleurs, les éléments de patrimoine bâti, paysager, arboré, seront repérés et protégés au règlement graphique via différentes prescriptions (espaces boisés classés, espace paysager protégé, etc.)

Une question porte sur l'absence de recensement de puits sur les plans de zonage présentés

Les puits identifiés par les différentes associations seront ajoutés aux prescriptions du règlement graphique.

• Pacification de la RN10

La « pacification » de la RN10 entre le secteur gare et le centre-ville interroge les participants : comment faire pour avoir de l'influence sur cet axe, dont le trafic important entraîne des problématiques de traversée qui seront peut-être accentuées avec la livraison à terme de l'Eco-quartier Gare ?

M. le Maire indique que via l'OAP « abords de la RN10 », la Ville cherche à activer des leviers d'actions sur tout le foncier sur lequel elle a la main. L'inscription du projet de pacification indique que, même si la Ville n'a pas actuellement les moyens d'intervenir sur l'axe en lui-même, elle inscrit dans son projet d'aménagement une volonté d'entamer le dialogue avec les acteurs concernés afin de rendre cet axe plus vivable sur certaines portions qui traversent Coignières.

• Mosquée

Un participant s'interroge sur le délai de création de la mosquée à proximité du quartier des Acacias

M. le Maire indique ne pas avoir d'information précise sur le délai de création de la mosquée



• Circulation des bus scolaires

La gestion de la circulation des bus scolaires sur le secteur de la rue du Moulin à Vent est évoquée

Il est prévu l'aménagement d'un carrefour pour gérer le flux ; l'OAP vise d'ailleurs à réguler le trafic routier et le stationnement dans l'ensemble du secteur.

• Pistes cyclables

Les pistes cyclables sont ensuite évoquées : il est important de ne pas les oublier dans les différents projets d'aménagement

M. le Maire est d'accord et indique que cette thématique est intégrée de fait à l'échelle communale dans l'OAP mobilités douces ainsi que dans toutes les OAP sectorielles, de façon à se conformer au schéma cyclable de SQY.

• Cout des OAP

Une question porte sur le coût de réalisation des OAP : est-il estimé à l'heure actuelle ?

Le coût des OAP n'est pas encore estimé, sauf pour le quartier Gare dont le bilan est actuellement projeté comme étant déficitaire, ce qui implique de trouver de nouveaux mécanismes de financement via notamment les acteurs privés et les aides des différentes partenaires publics (État, département, SQY, etc.)

• Commerces en rez-de-chaussée

Une question porte sur les commerces prévus en rez-de-chaussée dans le Centre Commercial du Village

A l'heure actuelle, il est trop tôt pour se prononcer car la programmation n'a pas été faite sur cette opération. L'objectif est tout de même de prévoir des zones mixtes commerces-logement avec du commerce de proximité.

• Ecole Bouvet

La hauteur du secteur de l'école Bouvet est prévue pour être à 15m maximum : peut-on la laisser à 12m ?

M. le Maire précise que la hauteur de 15m prévue a pour but de permettre une surélévation de l'école en cas de besoin, mais accepte la requête et propose de passer à 12m sur ce secteur.

• Hauteurs à proximité du futur quartier gare

Une question porte sur la hauteur des bâtiments situés à proximité directe du futur quartier Gare (UAit5d18, qui autorise des constructions de 18m de hauteur) : n'est-elle pas trop importante si l'on souhaite conserver des vues sur les plaines agricoles ?

La zone, qui a une vocation industrielle, abrite déjà des bâtiments de 18m de hauteur : l'emprise au sol autorisée au nouveau PLU est cependant moins importante, ce qui permettra d'aérer les constructions en cas d'évolution de la zone. La hauteur est conservée à 18 mètres pour conserver l'attractivité économique du territoire via des compromis raisonnés qui permettent de ne pas sacrifier la qualité du cadre de vie.

• Dénominations cadastrales

Une question porte sur les dénominations cadastrales : vont-elles évoluer à la suite des changements de noms des zones ?

Les dénominations des parcelles existantes ne changeront pas à la suite des changements sur les noms des zones.



• Couleur des bâtiments

Une question porte sur les possibilités de changer les couleurs des bâtiments, notamment ceux des établissements de restauration qui ne sont pas perçus comme qualitatifs par les habitants

Il n'est pas possible de changer ce qui a été approuvé au moment de l'instruction d'un permis de construire, mais les fiches patrimoines qui vont être annexées au dossier de PLU peuvent réglementer de façon plus précise les teintes des futures constructions.



< PRÉCÉDENT

RETOUR À LA LISTE

SUIVANT >

■ N° 251 du mardi 30 janvier 2024 - lagazette-sqy.fr

COIGNIÈRES

Réunion publique sur la révision du PLU

La ville de Coignières poursuit la révision de son Plan local d'urbanisme le 7 février.

Dans le cadre des aménagements de sa commune et de ses évolutions actuelles et à venir, la municipalité de Coignières a lancé une révision de son Plan local d'urbanisme (PLU). Ce règlement d'urbanisme, obligation légale pour toutes les communes, permet notamment de gérer la manière dont les différentes zones d'aménagement sont réparties sur le territoire communal. À SQY, les 12 villes construisent leur PLU avec l'Agglomération qui elle-même a son PLU intercommunal. Ainsi, la ville de Coignières invite toutes les personnes intéressées à une présentation des outils réglementaires, dans le cadre de la révision du PLU. Cette réunion publique spécifique se déroulera le 7 février, à 19 h, à la maison de Voisinage. Détails au 01 34 61 46 30.



Annonces de la réunion publique du 7 février 2024



Révision du PLU de Coignières

Ensemble, construisons demain !

Réunion publique

Présentation du cadre réglementaire

Mercredi 7 février 2024 - 19h à 22h
Maison de voisinage de Coignières
30, rue de Neauphle-le-Château



www.sqy.fr/plu-coignieres

+ D'INFOS : sqy.fr/plu-coignieres




Révision du PLU de Coignières

Ensemble, construisons demain !

Réunion publique

Présentation du cadre réglementaire

Mercredi 7 février 2024 - 19h à 22h
Maison de voisinage de Coignières
30, rue de Neauphle-le-Château



+ D'INFOS : sqy.fr/plu-coignieres




Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME : RÉUNION PUBLIQUE

8 février à 10:46

Hier soir, une soixantaine d'administrés se sont donnés rendez-vous à la Maison de Voisinage afin d'assister à la présentation du cadre réglementaire du prochain PLU.

En présence de M. le Maire, de M. Cyril Longuépée, adjoint en charge de la transition écologique et de l'urbanisme, d'élus et d'agents de la commune ainsi que d'agents de SQY, les usagers ont pu prendre connaissance du zonage, du règlement et des principes.

En voir plus




Support d'animation de la réunion publique du 7 février 2024 – Part 1



Support d'animation de la réunion publique du 7 février 2024 – Part 2



33



34



35



36



37



38



39



40



41



42



43



44



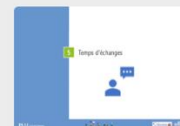
45



46



47



48



4. ATELIERS PARTICIPATIFS

Atelier de travail « cadre de vie plus durable » avec les habitants du 8 décembre 2021

L'atelier s'est tenu à la Maison du voisinage de 19h à 21h. Cet atelier avait pour objectif de caractériser avec les habitants, leur cadre de vie quotidien.

Pour ce premier atelier, une quinzaine d'habitants se sont mobilisés. Même si la représentation des habitants du village est majoritaire, les quartiers du Pont de Chevreuse et de Maison Blanche ont été représentés. On note cependant l'absence de représentation des habitants de la Résidence des Acacias et des habitants du quartier gare.

L'objectif de l'atelier était de porter un avis sur les différentes composantes de ce qui « fait » Coignièrès. Pour ce faire, la séance a été organisée en 3 séquences de travail thématiques :

- **Séquence n°1** • Quelles appréciations portez-vous sur le paysage urbain et architectural de votre ville ?
- **Séquence n°2** • Quelle place et quel rôle joue le cadre naturel sur la commune ?
- **Séquence n°3** • Qu'est-ce qui caractérise Coignièrès : images/identités



Annonce de l'atelier de travail avec les habitants sur le cadre de vie du 8 décembre 2021



RÉVISION DU PLU DE COIGNIÈRES : PREMIER ATELIER CE MERCREDI 8 DÉCEMBRE
Venez participer au premier atelier intitulé « Un cadre de vie plus durable » et organisé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Coignières, ce mercredi 8 décembre, à 19h30, à la Maison de Voisinage. Administrés (propriétaires et locataires), usagers, salariés, commerçants de Coignières : nous vous attendons nombreux !
Inscriptions ➡ sqy.fr/plu-coignieres
⚠️ Présentation du pass sanitaire et port du masque obligatoires.



5



4



Ville de Coignières
8 décembre 2021 · 🌐

...

RÉVISION DU PLU DE COIGNIÈRES : UN PREMIER ATELIER EFFICACE !

Ce mercredi, à la Maison de Voisinage, plusieurs administrés, usagers et commerçants de Coignières ont participé à un atelier articulé autour de la thématique « Un cadre de vie plus durable » et organisé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Coignières. Des échanges nourris et constructifs ont été tenus, avec un seul objectif : améliorer le cadre et la qualité de vie des Coigniériens.

📅 Prochain... En voir plus



8



1

2



PRÉCÉDENT

RETOUR À LA LISTE

SUIVANT



4. ATELIERS PARTICIPATIFS

Atelier de travail avec les habitants sur les mobilités actives du 30 janvier 2022

Cet atelier avait pour objectif d'identifier les réseaux de mobilités actives et de comprendre les atouts et fragilités de la commune en matière de mobilités actives.

Trois itinéraires, d'une heure environ avec des points d'arrêt, ont été proposés dans un souci de représentativité de la diversité des situations locales. La présence de 9 participants cet atelier, a conduit à retenir 2 groupes de piétons et 1 groupe de cyclistes, soit 3 habitants par groupe.

Chacun disposait d'un plan retraçant le parcours à faire. L'atelier s'est poursuivi en salle pour un moment de débriefing permettant à chaque groupe de consigner collectivement les principales remarques et observations, objet de ce compte-rendu.

• Constats d'ensemble

Les mobilités actives à Coignières ne sont pas du tout satisfaisantes. Tout est organisé pour la voiture, auxquelles s'ajoutent les très fortes contraintes d'usages qu'opère la RN10 dans sa traversée de la commune et dans une moindre mesure, celles liées au boulevard des Arpents.

Les quelques traversées possibles de la RN10 sont inconfortables, vieillissantes, et peu rassurantes. Les trottoirs sont discontinus, d'emprises très variables et d'état très divers. Quant aux pistes cyclables, elles sont partielles, discontinues et très peu signalées, en dehors de celle du boulevard des Arpents.

Rien n'est fait aujourd'hui pour encourager les mobilités actives.



Annnonce de l'atelier de travail avec les habitants sur les mobilités actives du 30 janvier 2022



Ville de Coignières

27 janvier 2022 · 🌐

...

RÉVISION DU PLU : PARTICIPEZ À L'ATELIER N°3 « LES MOBILITÉS » CE DIMANCHE ! 🚶 🚲

Rendez-vous ce dimanche 30 janvier, à 10h, devant la Mairie, pour une balade à vélo et une balade pédestre, à l'occasion du troisième temps fort organisé dans le cadre de la révision du PLU de Coignières !

👉 Sont conviés, les administrés (propriétaires et locataires), les usagers et les commerçants de Coignières : nous vous attendons nombreux !

👉 Inscriptions obligatoires : <https://bit.ly/3e3RIce>



6



4



Ville de Coignières

30 janvier 2022 · 🌐

...

PLU : LES MOBILITÉS DOUCES UN ENJEU POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN 🚲 🚶

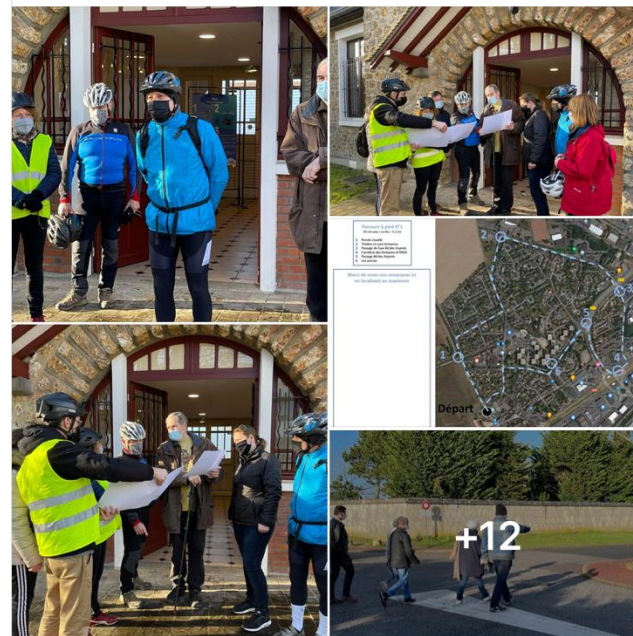
Ce dimanche 30 janvier, s'est tenu un nouvel atelier dans le cadre de la révision du PLU de Coignières sur le thème des mobilités douces en présence de M. le Maire. 14 coigniériens ont ainsi répondu présent pour une balade à vélo ou à pied, à l'occasion de ce nouveau temps fort. Un rendu de cette expérience fut organisé en salle des mariages. Les agents de la ville étaient mobilisés pour l'occasion en lien avec les équipes de SQY.

Nouveau rendez-vous le mercredi 9 février 2021 (19h30 - maison de voisinage) sur le thème : Coignières, une ville plus attractive.

👉 Sont conviés, les administrés (propriétaires et locataires), les usagers et les commerçants de Coignières

👉 Inscriptions obligatoires : <https://bit.ly/3e3RIce> nous vous attendons nombreux !

Retour en images



20



2



4. ATELIERS PARTICIPATIFS

Atelier de travail « une ville plus attractive » avec les habitants du 9 février 2022

L'atelier s'est tenu à la Maison du voisinage de 19h à 21h. Cet atelier avait pour objectif de permettre la co-construction du diagnostic avec les habitants sur les principaux lieux ou espaces fréquentés constituant les principaux lieux d'attractivité de la ville.

La séance a été organisée en 3 séquences de travail thématiques :

- **Séquence n°1** • Les lieux de rencontres et d'échanges, les lieux de rendez-vous – les lieux culturels fréquentés
- **Séquence n°2** • Les lieux de loisirs, de nature, de promenade, d'activités sportives
- **Séquence n°3** • Les lieux de travail, de destinations (Ecoles, transports en commun, démarches administratives – les lieux de consommation (achats)

13 personnes étaient présentes.

• Synthèse de l'atelier



- Renforcer, améliorer la qualité d'usage de ce secteur de la ville pour tous. Le valoriser comme espace d'attractivité à l'échelle de la commune.
- La Maison de Voinage qui accueille de multiples évènements a été citée, constitue un réel potentiel d'attractivité à renforcer
- La traversée de la RN10 une question à part entière : par dessus ? à niveau ? Aujourd'hui une réelle contrainte pour tous et une réelle nuisance limitant l'attractivité de la fonction de centralité du centre bourg « élargi »
- Le carrefour des Fontaines : le point noir dans la vie quotidienne des habitants et pour les véhicules de transit.
- Le Boulevard des Arpents : un axe urbain majeur pour les habitants, support de mobilités douces à valoriser.
- Développer les liaisons douces, faciliter les traversées Est/Ouest, favoriser un « tour de ville » et renforcer la qualité des aménagements pour tirer parti des qualités paysagères existantes

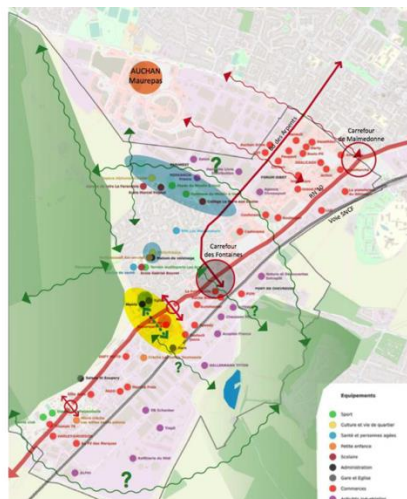


Table 2



Table 3



BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Annonce de l'atelier de travail avec les habitants du 9 février 2022



Ville de Coignières

1 février 2022 · 🌐

RÉVISION DU PLU : NOUVEL ATELIER PARTICIPATIF LE MERCREDI 9 FÉVRIER

Reporté en raison du contexte sanitaire, le deuxième atelier relatif à la révision du PLU de Coignières se tiendra le mercredi 9 février, à partir de 19h30, à la Maison de Voisinage !

📌 Thématique : « Coignières, une ville plus attractive »

👉 Administrés (propriétaires et locataires), usagers et commerçants de Coignières, nous vous attendons nombreux !

📌 Inscriptions obligatoires : <https://bit.ly/35tUi4P>

⚠️ Présentation du pass vaccinal et port du masque exigés



6



Ville de Coignières

8 février 2022 · 🌐

RÉVISION DU PLU : RENDEZ-VOUS CE MERCREDI POUR UN NOUVEL ATELIER !

Reporté en raison du contexte sanitaire, le deuxième atelier relatif à la révision du PLU de Coignières se tiendra ce mercredi 9 février, à partir de 19h30, à la Maison de Voisinage.

📌 Thématique : « Coignières, une ville plus attractive »

👉 Administrés (propriétaires et locataires), usagers et commerçants de Coignières, nous vous attendons nombreux !

📌 Inscrivez-vous via le lien suivant : <https://bit.ly/3Jciqrf>

⚠️ Présentation du pass vaccinal et port du masque exigés



3



Ville de Coignières

9 février 2022 · 🌐

RÉVISION DU PLU : UN NOUVEL ATELIER S'EST TENU CE MERCREDI

Près d'une quinzaine d'administrés, d'usagers et de commerçants de Coignières se sont rendus à la Maison de Voisinage ce mercredi, à l'occasion de l'atelier participatif « Coignières, une ville plus attractive » organisé dans le cadre de la révision du PLU. Des échanges riches et constructifs ont été tenus tout au long de la soirée.



8



4. ATELIERS PARTICIPATIFS

Atelier de travail avec les habitants sur les secteurs d'OAP du 27 septembre 2023

L'atelier s'est tenu à la Maison du voisinage de 19h à 21h. **Cet atelier a permis de consulter les habitants sur leurs envies et leurs besoins dans les secteurs concernés par des OAP.**

Cet atelier a permis une réflexion participative sur l'aménagement 3 secteurs ciblés comme stratégiques pour le développement de la commune dans le cadre du PLU et de l'étude du quartier Gare

Son ordre du jour s'organisait en quatre points principaux :

- le calendrier de la démarche et le rappel des étapes passées ;
- Présentation des objectifs du PADD ;
- Présentation du quartier gare et de la philosophie du projet ;
- Travaux en groupes et restitution collective.

14 personnes étaient présentes à la réunion. Tout au long de la présentation, le public a pu s'exprimer pour interroger les élus, les services de la Ville et de Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que le bureau d'études.



Conclusion sur les réflexions portées sur le site 1 :

- Les 3 groupes s'accordent tous sur la nécessité d'aménager un **espace central animé** (notamment par du commerce de proximité) et de qualité (végétalisé, vert et perméable) afin de redonner une vivacité au secteur.
- Les 3 groupes insistent sur le souhait **d'encadrer les hauteurs** des constructions afin de permettre une transition douce entre les Acacias et les maisons pavillonnaires. Cette demande souligne la position d'interface du secteur et les liaisons qu'il se doit de comporter pour transiter d'un quartier à un autre.
- Les 3 groupes ont également affirmé la nécessité de **maintenir des espaces associatifs** et la maison du Voisinage sur ce secteur central.
- 2 des groupes se sont opposés à un développement résidentiel. Ces groupes ont proposés de privilégier les **commerces et équipements** sur le secteur et ses aménagements qui « rassemblent » dont notamment des **jardins partagés** ou encore des espaces de **stationnement vélo**.

Conclusion sur les réflexions portées sur le site 3 :

- Les 3 groupes s'accordent tous sur la nécessité de **maintenir des cellules commerciales** dans le secteur notamment afin de pérenniser la boulangerie et le caviste existants. Même s'il y a la volonté commune de maintenir les commerces au plus près du boulevard des Arpents afin de conforter l'effet de « vitrine », la forme que doit prendre l'espace commercial diverge entre un linéaire de commerce ou une halle dédiée.
- Les 3 groupes ont souligné la nécessité de concevoir un nouvel aménagement permettant de **sécuriser l'accès** aux îlots au nord du boulevard des Arpents, soit par un réaménagement du carrefour avec la rue du Moulin à vent, soit par création d'une entrée directe sur l'îlot de commerce depuis le boulevard des Arpents.
- Les 3 groupes ont également souligné la nécessité **d'ouvrir au public le corridor écologique**, voire de l'élargir afin de proposer aux habitants un espace vert de qualité.
- 2 des groupes ont proposés un développement résidentiel du secteur dans le prolongement des quartiers existants à l'ouest, c'est-à-dire avec un aspect plutôt pavillonnaire (pas de grand collectif) et à des hauteurs similaires.

Conclusions pour les sites 2 et 4 (quartier de gare)

Les habitants soulignent leur souhait de retrouver une forme d'unité architecturale entre le centre village et la centralité gare.

La question de la densité, bien qu'elle fasse l'objet d'avis divergents, met en lumière la volonté des habitants de bénéficier d'espaces très verts et qualitatifs (noues paysagères etc.) en compensation d'une densité plus importante. Cependant, les habitants ne souhaitent pas que les nouvelles constructions à vocation résidentielles ne dépassent le R+4+C.

Les participants soulignent la nécessité d'une diversification des formes urbaines et de l'adaptation de la trame viaire aux différentes ambiances du secteur ; certains évoquent l'avantage des voiries en cul-de-sac pour le renforcement du sentiment de voisinage et la sécurité du jeu d'enfants.

La nécessité d'apaisement des flux est fortement liée à la réduction des vitesses et à la mise en œuvre de voiries très végétalisées avec des surfaces généreuses dédiées aux modes doux.

Les participants s'intéressent au débat relatif aux commerces en soulignant le besoin de bien penser l'emplacement de ces derniers afin d'assurer leur viabilité (ils se réfèrent au déclin du centre commercial de la maison de voisinage). Un équilibre fonctionnel doit être trouvé entre un fonctionnement en autonomie des commerces du quartier de gare, et un fonctionnement en continuité avec le centre-village.

La question de stationnements gratuits proches de la gare suscite l'intérêt car plusieurs habitants critiquent l'évolution du parking de la Verrière.

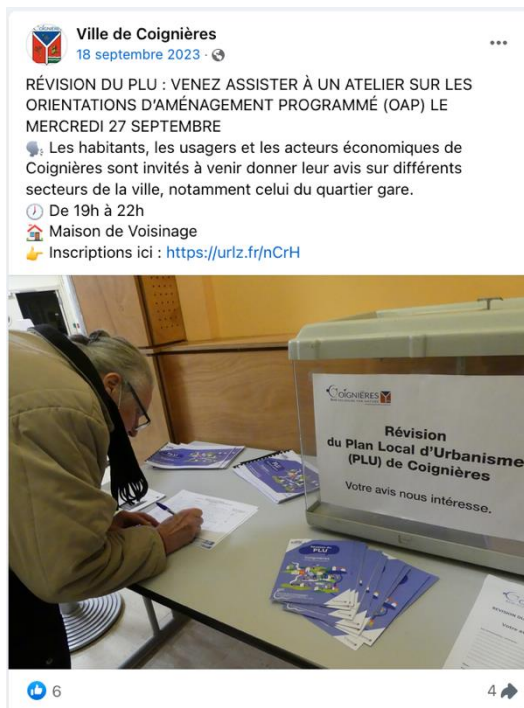
Un équilibre juste doit se trouver entre autonomie du quartier gare (au niveau de commerces de proximité par exemple) et besoin d'une certaine unité/continuité avec le centre-village.

Les participants trouveraient intéressant de faire « muter » certains bâtiments pilotes rapidement pour amorcer le changement du quartier et tester certains usages.



BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Annonce de l'atelier de travail avec les habitants sur OAP le 27 septembre 2023



BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Support d'animation d'atelier de travail avec les habitants sur les secteurs d'OAP du 27 septembre 2023



4. SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La procédure de révision du PLU de Coignières a été l'occasion d'une diffusion de l'information et d'une large communication via le site internet de la ville.

L'accès internet a constitué un véritable vecteur de diffusion de la démarche engagée par la ville et de prise de connaissance du contenu de la procédure de révision du PLU.

Jusqu'à la mise à jour du site internet de SQY, chaque personne pouvait cliquer sur un lien pour accéder au site internet de la CA où elle pouvait consulter et télécharger au format .pdf certains supports de présentation de réunions publiques et certains comptes-rendus d'ateliers participatifs.

Les moments forts la procédure ont fait l'objet de brefs articles publiés dans la rubrique « actualités » du site internet.

Extraits de la page internet dédiée à la révision du PLU sur le site internet de la commune de Coignières



Brèves d'actualités



Les étapes du projet



Pour suivre l'actualité de ce dossier et consulter les supports des réunions publiques et ateliers réalisés, cliquer sur le lien suivant : <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/en/du-coigniers/CZNA8res>

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non



5. SITE INTERNET DE L'INTERCOMMUNALITE

La procédure de révision du PLU de Coignières a été l'occasion d'une diffusion de l'information et d'une large communication via le site internet de la ville.

L'accès internet a constitué un véritable vecteur de diffusion de la démarche engagée par la ville et de prise de connaissance du contenu de la procédure de révision du PLU.

Chaque personne pouvait consulter et télécharger au format .pdf les éléments suivants :

- Le support de présentation de la réunion publique du 7 février 2024
- Le compte rendu de l'atelier avec les habitants sur les OAP du 27 septembre 2023
- Le support de présentation de la réunion publique du 15 mars 2023
- Le support de présentation de la réunion publique du 24 novembre 2021
- Le compte rendu de l'atelier du 8 décembre 2021
- Le compte rendu de l'atelier du 30 janvier 2022
- Le support de présentation de la réunion publique du 20 avril 2020

Extraits de la page internet dédiée à la révision du PLU sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines



- Révision du PLU de Coignières

Cette révision poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer le cadre et la qualité de vie des Coignieriens en intégrant la transition écologique dans les projets d'urbanisme
- Faire évoluer les zones d'activités économiques pour répondre aux enjeux écologiques et économiques futurs

Les étapes de la concertation :

Présentation du cadre réglementaire

Retour sur la réunion publique du 7 février 2024 :

[Téléchargez le support de présentation de la réunion du 7 février 2024](#)

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Retour sur l'atelier avec les habitants sur les OAP du 27 septembre 2023 :

[Téléchargez le compte rendu de la réunion du 27 septembre 2023](#)

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Retour sur la réunion publique du 15 mars 2023 :

[Téléchargez le document de présentation de la réunion publique](#)

Téléchargez les documents du dossier de révision :

[Support de présentation – Réunion publique 24 nov 2021 – révision PLU Coignières pdf – 2.4 Mo](#)

[Révision PLU Coignières – Compte rendu de l'atelier n°1 8 déc 2021 pdf – 2.84 Mo](#)

[PLU Coignières – CR ATELIER Une ville plus attractive-mars 2022 pdf – 2.97 Mo](#)

[PLU Coignières – CR ATELIER Mobilités actives mars 2022 pdf – 5.72 Mo](#)

[PLU Coignières – support de présentation réunion publique 20 avril 2022 pdf – 7.04 Mo](#)

[Présentation du PADD de Coignières – 15 mars 2023 pdf – 1.88 Mo](#)



Révolution du PLU

Plan Local d'Urbanisme

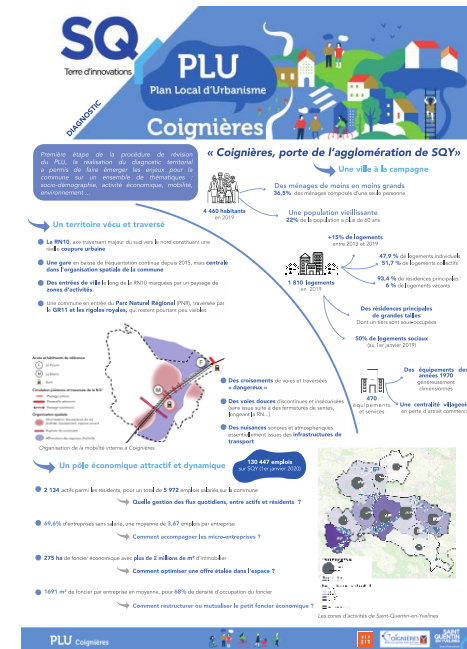
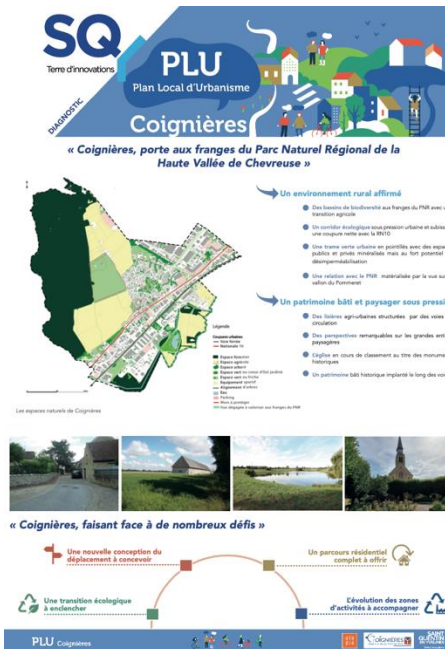
Une commune à taille humaine

- + **4 386 habitants**
(7^e janvier 2019 - Insee)
- = **22 % de la population** à plus de 60 ans
- = Baisse de la taille des ménages : **2,47 personnes**
- = **1 787 logements dont 479 % de maisons individuelles et 51,7 % de logements collectifs**
- = **X % de logement social**
- = De nombreux équipements publics

Une commune dynamique

Zones	Description
A	Cœur historique
B	Noyau central
D	Périphérie proche
E	Périphérie éloignée
F	Secteur agricole
G	Secteur rural
H	Secteur forestier

- > **7 zones d'activités aux Zha :** où il est possible d'avoir le calcul
- > Un tissu économique marqué par la sur représentation des activités de commerces, services, transports
- = **5 972 emplois salariés** sur la commune = **Insee**
- = **65 % des établissements employant de 1 à 9 salariés**
- = **4 461 emplois** (**Insee 2018**)
- = **2 734 actifs** (âgés de 15 à 64 ans)
- = **9,1 % taux de chômage**
- = **20,5 % des actifs ayant un emploi travaillent à Coignières**
- > **60,5 % des actifs utilisent leur voiture pour se rendre au travail**



BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Exposition évolutive composée d'un panneau présentant le PADD et d'un autre présentant les outils réglementaires.

« Engager la transformation de Coignières pour une ville qualitative, attractive et agréable à vivre »

Le positionnement stratégique affirme l'ambition de redonner aux Coignières une qualité de vie à la hauteur du potentiel de la commune, pour que ce territoire étende l'assez repartir ses qualités de territoire naturel.

Axe 1 - Adoucir

Coignières, un cadre de vie à améliorer pour un environnement apaisé

- Amélioration du cadre de vie
- Evolution de l'image de la commune
- Reduction des nuisances
- Encadrement du développement

Notions clés

- Orientation n°1 : Agir sur l'espace urbain pour un cadre de vie plus sain et plus sûr
- Orientation n°2 : Mettre les entrées de ville de la commune via une réhabilitation des espaces
- Orientation n°3 : Renforcer les fonctions résidentielles et les services de proximité de la commune

Axe 2 - Rapprocher

Coignières, un fonctionnement à réorganiser en faveur d'une ville du quotidien

- Connexions / liens / proximité
- Mobilités douces
- Partage de l'espace public
- Mutualisation des équipements

Notions clés

- Orientation n°1 : Affirmer l'inscription de la commune dans le grand paysage et valoriser son patrimoine architectural et urbain
- Orientation n°2 : S'appuyer sur une préservation et un renforcement des terres agricoles au cœur de la qualité du cadre de vie
- Orientation n°3 : Conforter l'attractivité économique de la commune et la pluralité des activités

Axe 3 - Ouvrir

Coignières, l'ambition d'un développement urbain agréable et soutenable

- Bien-être et bien-être
- Vitalisation de l'espace
- Equilibre entre attractivité économique et cadre de vie
- Préservation du patrimoine et des espaces

Notions clés

« Coignières, porte de l'agglomération de SQY »

Une ville à la campagne

Des ménages de moins en moins grands
36,9% des ménages composés d'une seule personne

Une population vieillissante
22% de la population a plus de 60 ans

15% de logements
47,9% de logements individuels
51,7% de logements collectifs
93,4% de résidences principales
6% de logements vacants

Des résidences principales de grandes tailles
50% de logements sociaux (au 1er janvier 2019)

Des équipements des années 1970 généralement démodés

Une centralité villageoise en plein développement

Des croisements de voies et traverses « dangereux »

Des voies étroites, disjointes et mal entretenues (dans tous les sens de la circulation)

Des relations sociales et atmosphériques essentiellement issues des infrastructures de transport

130 447 emplois en 2017 (1er janvier 2018)

Un territoire vécu et traversé

Le RN10, axe traversant majeur du sud vers le nord constituant une route coupure urbaine

Une gare en bas de hiérarchie créée depuis 2015, mais centrale dans l'organisation spatiale de la commune

Des entrées de ville le long du RN10 marquées par un paysage de zones d'activités

Des entrées de ville le long du RN10 marquées par un paysage de zones d'activités

Le GR11 et les rivières royales, qui restent pourtant peu visités

Un pôle économique attractif et dynamique

2 134 actifs parmi les résidents, pour un total de 5 972 emplois dans la commune

Quelle gestion des flux quotidiens, entre actifs et résidents ?

69,6% d'entreprises sans salarié, une moyenne de 3,67 employés par entreprise

Comment accompagner les micro-entreprises ?

275 ha de foncier économique avec plus de 2 millions de m² d'immobilier

Comment optimiser une offre étalée dans l'espace ?

1 691 m² de foncier par entreprise en moyenne, pour 68% de densité d'occupation du foncier

Comment restructurer ou mutualiser le petit foncier économique ?

Les zones d'activités de Saint-Quentin-en-Yvelines



7. QUESTIONNAIRES

Au printemps 2023, deux questionnaires ont été publiés en ligne.

- Un questionnaire destiné aux acteurs économiques du territoire;
- Le second adressé aux habitants de la commune.

65 professionnels ont répondu au premier questionnaire et 80 coigniériens ont participé au second.

Les réponses obtenues ont permis de compléter le diagnostic et d'asseoir les enjeux retenus pour débiter la phase du PADD.

Questions Réponses 65 Paramètres

Rubrique 1 sur 5

Questionnaire PLU Coignières à destination des acteurs économiques

Nous vous invitons à remettre ce questionnaire en mairie avant le 10 mars 2023.

- Ce questionnaire est également disponible en version numérique à l'adresse suivante : <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/en/plu-coignieres> (dont vous trouverez le lien sur le site internet de la ville et de l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines.)
- Un retour sur les résultats du questionnaire aura lieu lors de la réunion publique prévue le 15 mars 2023.

Merci pour votre participation !

Après la section 1 Passer à la section suivante

Rubrique 2 sur 5

Questions Réponses 80 Paramètres Total des points : 0

Rubrique 1 sur 6

Révision du PLU de Coignières, un questionnaire pour mieux connaître votre commune et vos attentes

En 2021, la commune de Coignières a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'adapter son document d'urbanisme aux récentes évolutions législatives et de réaliser un document qui réponde, aux enjeux de la transition écologique et de la ville de demain. Cette révision est l'occasion d'affirmer le projet de Coignières pour les 10 prochaines années.

Cette révision, la commune et l'agglomération ont souhaité l'organiser en concertation avec les Coigniériens. Ainsi, entre 2021 et 2022, les habitants ont pu à plusieurs reprises participer à l'élaboration du diagnostic de la commune, première étape du PLU. Dans cette continuité, afin de finaliser ce diagnostic, il vous est aujourd'hui proposé, à travers ce questionnaire, de faire part de votre ressenti sur les questions de cadre de vie, de patrimoine bâti et paysager, d'équipements, de déplacements, de logements, de commerces, ...

La finalisation du diagnostic va permettre d'enclencher la deuxième étape de la révision du PLU : la constitution du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce PADD est une pièce majeure du futur document d'urbanisme car il précise le projet politique pour la commune et définit l'économie générale du PLU...



8. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE DE CONCERTATION, DANS L'URNE ET PAR MAIL

Dans le cadre de la concertation publique relative à la révision du PLU de Coignières **16 avis et contributions** ont été formulés par les habitants et le public soit sur le registre de concertation, soit par courrier ou mail adressé à la mairie, soit par message déposé dans l'urne.

9. SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE

La concertation publique relative à la révision du PLU s'est tenue de manière continue jusqu'à l'arrêt de projet du PLU par le Conseil municipal.

Les modalités de concertation préalable prévues par la commune ont toute été mises en œuvre et d'autres dispositions ont été prises pour assurer l'information, la concertation et la participation des habitants au projet.

L'outil de concertation qui a connu la plus forte mobilisation est la réunion publique du 7 février 2024 qui présentait le zonage, le règlement et les OAP.

Au long de la procédure, les avis ont surtout exprimé des contributions vis-à-vis :

- **De la RN10:** axe dangereux, porteur de nuisance.
 - L'OAP « requalification des abords de la RN10 » prévoit l'amélioration des abords de l'axe afin de réduire ses externalités négatives. Des réflexions globales sont menées pour penser au mieux aménagement mais la commune ne peut agir que sur les abords.
- **Des mobilités douces:** discontinuité des itinéraires, faible sécurité.
 - L'OAP « mobilités douces » intègre ces remarques et propose des aménagements concrets pour améliorer et sécuriser la desserte en mode doux, ainsi qui compléter les itinéraires. Les OAP thématique du document complètent ce travail en précisant les aménagements dans les secteurs identifiés comme prioritaires (notamment le secteur de l'éco-quartier gare). Finalement, l'OAP « requalification des abords de la RN10 » traduit le plan du RER vélo et propose des aménagements cyclables en parallèles.

- **Du cadre de vie**
 - Le PADD transforme cette demande en un véritable objectif décliné en orientations concrètes. Le règlement traduit cette ambition (création de zones de transition pour limiter les nuisances, classement en zone N de nombreux secteurs, ...)
- **Du patrimoine:** préservation du patrimoine bâti, préservation des richesses naturelle, des vues.
 - Une soixantaine de fiche patrimoine complètent le PLU. Elles identifient le patrimoine quotidien et le protège. Par ailleurs, le zonage identifie et protège de nombreux éléments comme les mares, les murs remarquables, les EBP, les cœurs d'îlots, les alignements d'arbres...
- **Du nouveau quartier gare:** intégration des logements, programmation du site, gestion des nuisances.
 - Le quartier gare est concerné par une OAP sectorielle qui prése la programmation et les échéances. Des projets de mobilité transitoires sont prévu afin de tester les usages avant toute décision. L'OAP thématique « Requalification des abords de la RN10 » permettra de diminuer les nuisances dues à l'axe et de conforter l'intégration du futur quartier.



8. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE DE CONCERTATION, DANS L'URNE ET PAR MAIL

Dans le cadre de la concertation publique relative à la révision du PLU de Coignières **16 avis et contributions** ont été formulés par les habitants et le public soit sur le registre de concertation, soit par courrier ou mail adressé à la mairie, soit par message déposé dans l'urne.

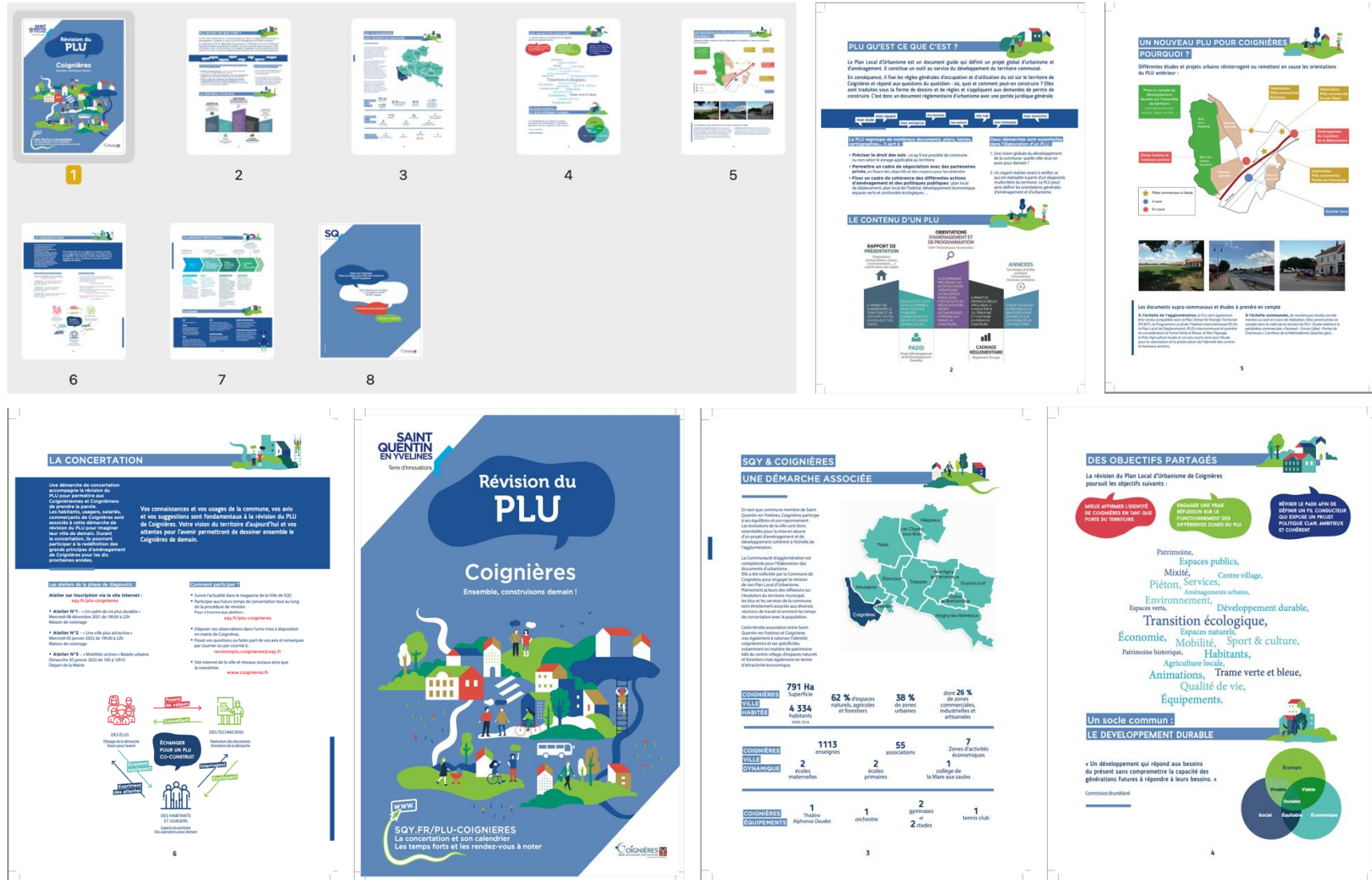
Un stand était aussi présent au Forum des associations en septembre 2022, pour recueillir les remarques des habitants.



BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

9. AUTRES SUPPORTS DE CONCERTATION

Plaquette 8 pages



Publications dans la presse locale

Un questionnaire en ligne pour sonder les habitants sur le PLU

lagazette-sqy.fr/2023/01/26/votreville/coignieres/un-questionnaire-en-ligne-pour-sonder-les-habitants-sur-le-plu
26 janvier 2023



Coignières

Les habitants ont jusqu'au 16 février pour répondre à ce questionnaire portant sur divers thèmes et qui permettra d'affiner le diagnostic de révision du PLU.

Par la rédaction -
Engagée dans la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU), Coignières a mis en ligne un questionnaire pour « identifier [les] attentes » de ses habitants à ce sujet, peut-on lire sur la page Facebook de la Ville. Les Coignériens ont jusqu'au 16 février pour y répondre. Les réponses aux questions porteront sur des thèmes tels que le cadre de vie, le patrimoine bâti et paysager, les équipements, les déplacements, les logements et les commerces.

Le PADD, prochaine étape et « pièce majeure » du futur PLU

Ces réponses permettront d'« affiner le diagnostic » et ainsi « d'enclencher la deuxième étape de la révision du PLU : la constitution du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), une pièce majeure du futur document d'urbanisme, car il précise le projet politique pour la commune et définit l'économie générale du PLU... », ajoute la municipalité. « On espère, d'ici le mois de juin, faire adopter le PADD, et [...] faire voter le PLU au début de l'année 2025 », nous indiquait par ailleurs le maire de Coignières, Didier Fischer (DVG), en marge de la cérémonie des vœux de la commune, le 21 janvier dernier. Détails sur coignieres.fr.

CREDIT PHOTO : ILLUSTRATION

<https://lagazette-sqy.fr/2023/01/26/votreville/coignieres/un-questionnaire-en-ligne-pour-sonder-les-habitants-sur-le-plu/>

Révision du Plan Local d'Urbanisme : une réunion publique fédératrice le 7 février dernier

Plus de soixante habitants, acteurs économiques et usagers de Coignières ont assisté à la présentation du cadre réglementaire de notre futur PLU, en présence de M. le Maire, de Cyril Longuépée, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, d'élus et d'agents municipaux et de techniciens de SQY.

L'occasion d'obtenir des informations en ce qui concerne le zonage, le règlement et les principes d'aménagement. Les participants ont ensuite donné leur avis sur cette thématique, lors d'un temps d'échange instructif mais surtout constructif.

ÇA BOUGE À COIGNIÈRES

VILLE ACTIVE

Révision du Plan Local d'Urbanisme : la concertation continue !

La 2^e phase relative au renouvellement du quartier gère s'achève. Ces dernières semaines, divers temps forts ont jalonné cette étape.



Une présentation du diagnostic concernant la mutation du quartier gère était proposée le 6 septembre, en visioconférence. Au même titre que le Maire Didier Fischer, l'adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, Cyril Longuépée, les maires d'œuvre, les équipes de SQY et la responsable du service urbanisme, une quarantaine de personnes ont assisté à cette réunion publique, durant laquelle chacun a pu exprimer ses attentes.

Après une introduction du premier édile et de l'élu Cyril Longuépée, plusieurs administrés ont donné leur avis sur plusieurs secteurs communaux, notamment le

quartier de la gare, le 27 septembre, à la Maison de Voisinage, lors d'un atelier PLU aidé par les Orientateurs d'Aménagement Programmes (OAP).

UN TRAVAIL COLLECTIF

Les élus locaux ont également apporté leur pierre à l'édifice. Accompagnés de partenaires et de techniciens de SQY, les 13 communes de la communauté de communes ont échangé autour de l'élaboration d'une vision commune, en ce qui concerne ce secteur de la Ville.

Ces derniers ont, une nouvelle fois, travaillé collectivement une semaine plus tard. Objectif de ce comité de suivi n°2 : développer une réflexion sur le devenir du futur quartier gère, sur l'architecture des bâtiments ainsi que sur les services, les commerces et les espaces verts envisagés.

Une restitution du travail accompli a eu lieu le 7 décembre, lors du comité de pilotage. Une stratégie de territoire inhérente au quartier gère a été actée. À présent, place à la troisième phase de l'étude, intitulée "phase de schéma de cohérence urbaine".

Dans le cadre de la révision de notre PLU, une réunion publique se déroulera le mercredi 7 février 2024, à partir de 19h, à la Maison de Voisinage. Une présentation des outils réglementaires

sera effectuée. Prochaine et dernière phase : les consultations institutionnelles (temps administratifs, enquête publique puis reproduction du PLU prévue fin 2024/début 2025).

COIGNIÈRES MAG #117 | 23

La Gazette Saint-Quentin-en-Yvelines

DOSSIER ACTU EN BREF FAITS DIVERS CULTURE SPORT

COIGNIÈRES

PLU : Une réunion de présentation « zonage et règlement » le 8 novembre

La Ville organise une nouvelle réunion de présentation de son PLU qui a pour thème « zonage et règlement », le mercredi 8 novembre à partir de 19 h à la maison de voisinage.

Par la rédaction - 1 novembre 2023



La Ville révisé son PLU (Plan local d'urbanisme) en organisant une réunion de présentation sur le thème « zonage et règlement », le mercredi 8 novembre de 19 h à 22 h à la maison de voisinage. Pour rappel, le plan local d'urbanisme est un document de planification urbaine qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle d'une commune. Pour ceux qui le désirent, le service urbanisme est accessible (accueil physique et téléphonique) le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et le mercredi de 14 h 30 à 19 h 30, par téléphone au 01 30 13 75 17 ou à urbanisme@coignieres.fr.

La Gazette Saint-Quentin-en-Yvelines

DOSSIER ACTU EN BREF FAITS DIVERS CULTURE SPORT

COIGNIÈRES

Réunion publique sur la révision du PLU

La ville de Coignières poursuit la révision de son Plan local d'urbanisme le 7 février.

Par la rédaction - 2 février 2024



Dans le cadre des aménagements de sa commune et de ses évolutions actuelles et à venir, la municipalité de Coignières a lancé une révision de son Plan local d'urbanisme (PLU). Ce règlement d'urbanisme, obligation légale pour toutes les communes, permet notamment de gérer la manière dont les différentes zones d'aménagement sont réparties sur le territoire communal. À SQY, les 12 villes construisent leur PLU avec l'Agglomération qui elle-même a son PLU intercommunal. Ainsi, la ville de Coignières invite toutes les personnes intéressées à une présentation des outils réglementaires, dans le cadre de la révision du PLU. Cette réunion publique spécifique se déroulera le 7 février, à 19 h, à la maison de Voisinage. Détails au 01 34 61 46 30.



Publications dans la presse locale



Après le questionnaire à destination des habitants sur la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) qui a été mis en ligne jusqu'au 16 février (lire notre édition du 24 janvier), la municipalité s'adresse maintenant aux acteurs économiques de la commune. « Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme, les acteurs économiques et propriétaires de foncier économique de la commune sont invités à remplir un questionnaire en ligne avant le vendredi 10 mars 2023 », précise le site internet de la Ville.



La municipalité souhaite enclencher une révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Coignières avant la fin de l'année. Son objectif est d'apporter ses modifications à ce document d'urbanisme hérité de la précédente majorité de Jean-Pierre Sevestre (DVD). Pour rappel, faute d'avoir adopté un PLU en 2017, la construction à Coignières était alors réglementée par le Règlement national d'urbanisme (RNU).

En mai 2019, quelques mois après avoir pris les rênes de la commune, Didier Fischer (DVG) expliquait que la municipalité disposait de trois options pour ne plus être soumise au RNU : adopter le PLU élaboré par l'équipe antérieure, l'adopter puis le mettre en révision dans la foulée, ou reprendre du début l'élaboration du PLU (voir La Gazette du 21 mai 2019). Il y a un an, c'est cette dernière option, nécessitant plus de temps, que l'édile semblait privilégier. Mais finalement, le PLU coignierais a été approuvé fin 2019 par Saint-Quentin-en-Yvelines, et est entré en vigueur début 2020. La majorité veut désormais le mettre en révision.

« Finalement, on a choisi d'adopter ce PLU, parce qu'on avait un trop gros risque à rester en RNU : la protection n'est pas la même et on avait une très forte pression des promoteurs, nous a expliqué le maire coignierais lors d'une entretien téléphonique début juillet. Et d'envisager ensuite sa révision pour essayer d'améliorer le document dont nous avions hérité. [...] en fonction de la politique que nous souhaitons mener sur la commune. »

Didier Fischer juge en effet le PLU actuel « insuffisant sur la forme et surtout sur le fond ». Il voudrait donc intégrer dans le document d'urbanisme plusieurs nouveaux points permettant de mettre en avant « les particularités de notre commune » et d'inscrire les « perspectives politiques » voulues pour l'évolution de la ville.

Dans la longue liste des modifications du PLU souhaitées par Didier Fischer, figurent entre autres une meilleure définition du devenir du secteur gare, une réflexion « plus approfondie » sur l'aménagement du quartier des Acacias, l'évaluation des zones d'activités et de la nationale 10, une meilleure « protection du vieux village », l'intégration de certains milieux humides, un renforcement de la protection patrimoniale, la prise en compte de la « transition écologique », etc.

« Il y a énormément de choses, concède le maire de Coignières. Mais ce document (le PLU actuel, Ndrr) est loin d'être complet, il faut lui donner plus de corps pour dessiner cette ville que nous souhaitons à l'horizon 2030. »

Didier Fischer estime donc qu'il « faudrait enclencher » la révision « avant le 31 décembre 2020 », afin qu'elle puisse ensuite « s'effectuer tranquillement sur l'année 2021 voire 2022 ». « Ce n'est pas dans une simple amélioration. Là, l'économie du projet est transformée, donc il faut à nouveau une enquête publique et un vote en conseil communautaire. Pendant la révision, « le PLU actuel continuerait de s'appliquer, donc il n'y a pas de risques », précise-t-il.

INSCRIRE VOUS À NOTRE NEWSLETTER

Votre courriel

ENREGISTRER

LA GAZETTE EST-ELLE PRÊTE CHEZ VOUS ?



SUMMAIRES NOUVELLES

Nouvel appel à témoins après la disparition d'une jeune fille mineure
5 mars 2024

Le Département met en place un plan d'économies drastique
3 mars 2024

Édition du mardi 5 mars 2024
3 mars 2024

Le Département et plusieurs Villes de SQY Meilleurs vendeurs 2023 d'Agroalors
1 mars 2024

Sécurisation des abords du lycée Émile de Breteuil
1 mars 2024

LES PLUS LUS EN CE MOMENT

Coup d'envoi en mars pour les travaux du nouveau complexe papayer
publié le 22 février 2024 | UNDER PLASIR

Valco prévoit de supprimer plusieurs centaines d'emplois en France, dont la moitié à La Verrière
publié le 27 février 2024 | UNDER LA VERRIÈRE

